

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : 2023-066

EN DATE DU : 24 OCTOBRE 2023

OBJET : REFONTE BASE VTT LABÉLISÉE « FFVÉLO »

ANNEXE LIÉE : //

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Genouillac, selon convocation le 16/10/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Arousseau Jean-Claude a été désigné **Secrétaire de séance**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Mesdames et Messieur**

PILLAT Hélène donne pouvoir à MARSALEIX Guy  
POLLI Martine donne pouvoir à BOUCHET Jean-François  
LAMONTAGNE Marc donne pouvoir à LALANDE Martine

**EXCUSÉS (2) Messieurs**

CHAVANT Philippe,  
DUQUEROIX Sylvain

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	25	25	25	0

■□■□

Vu la délibération n° 2023-056 du 25 septembre 2023 portant sur la refonte nécessaire de la base vtt labellisée « FFVÉLO » ;

Rappelant que la Communauté de communes Portes de la Creuse en marche est actuellement dotée d'une base VTT intercommunale.

Cette base VTT est située sur l'une des anciennes intercommunalités avant la fusion et ne touche que 20 % du territoire.

Certains tronçons de circuits passent par des communes n'étant pas du périmètre de la CCPCM.

Il est donc nécessaire de réaliser une refonte de la Base VTT afin que celle-ci couvre tout le territoire.

A cet effet, Il devrait y avoir 3 à 4 départs avec, tout autour, un rayonnement de circuits.

La consultation qui devra être lancée sur les prestations suivantes :

- Conception des nouveaux circuits,
- Balisage sur le terrain.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil communautaire

- **APPROUVE** le projet de refonte de la base VTT intercommunale et le lancement d'une consultation,
- **AUTORISE** le Président à signer la meilleure offre, dans la limite de 20 000 € H.T.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,**

**Guy MARSALEIX**

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude AUROUSSEAU**



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231024-DLB2023-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023